

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE - CQP DISPENSATION DE MATERIEL MÉDICAL A L'OFFICINE

OBJECTIFS	<p>Permettre aux pharmaciens et préparateurs en pharmacie d'acquérir une formation complémentaire sur les pathologies prises en charge dans le cadre du maintien et des soins à domicile, leurs traitements et les dispositifs et appareils indispensables à cette prise en charge.</p> <p>Donner des compétences leur permettant d'intégrer et participer activement à l'équipe soignante pluridisciplinaire prenant en charge le patient.</p> <p>Améliorer les connaissances du pharmacien et du préparateur en pharmacie pour lui permettre d'apporter au patient et aux soignants des conseils et des informations concernant la mise en place, l'utilisation et la prise en charge des matériels nécessaires au maintien à domicile des patients, ainsi que l'entretien et le dépannage.</p> <p>Maîtriser la réglementation, la tarification et le remboursement des actes pour le maintien à domicile (MAD).</p> <p>Analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolutions avec des outils et des méthodes pour faciliter la vie de tous les jours .</p>
------------------	---

PUBLICS VISES	Salarié en activité à l'officine habilité à la délivrance du médicament au public.
PREREQUIS	Titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme de pharmacien.

DUREE	180 h de formation tous les jeudis (7h) sur 8 mois d'octobre à mai
--------------	--

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT	<p>Afin de garantir un bon déroulement de la formation du point de vue pédagogique et technique, l'action de formation se déroulera avec les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de cours spécifique équipée d'un ordinateur portable relié à un vidéoprojecteur pour la diffusion de diaporama et de film, d'un tableau blanc rectangulaire mural, d'un paper board, - Une salle espace de vente attenante à la salle de cours comprenant le matériel nécessaire à la formation avec comptoir pour les mises en situation. <p>Formation présentielle : alternance de méthodes pédagogiques classiques (exposé et démonstration) et actives (étude de cas, jeu de rôle, mise en situation) Les formateurs remettront un support pédagogique qui permettra à chaque stagiaire de suivre le déroulement de l'action de formation et ainsi d'accéder à la maîtrise des compétences constituant les objectifs inhérents à ladite action de formation.</p> <p>Une mise à disposition d'ordinateurs portables sur site pour les stagiaires afin de réaliser le dossier professionnel et la fiche de synthèse.</p> <p>Intervenants : professionnels de santé (pharmacien, infirmier et préparateur ayant une spécialisation en lien avec le CQP)</p>
---	---

CONTENU	Unité de compétence	Modules	Durée
	UF1 : Connaissance de l'environnement professionnel et réglementaire et de l'approche tarifaire		10h30
	UF2 : Obligation professionnelle et règles de déontologie de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance		10h30
	UF3 : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux		42h
	UF4 : Connaissance médico-technique des matériels et dispositifs médicaux		96h
	UF5 : Communication adaptée à une personne malade et à ses proches		10h30
	UF6 : Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseau pluridisciplinaire		10h30
	Évaluation	Contrôle continu	8h
Commission d'évaluation		4h	
TOTAL		180 h	

**SUIVI ET
EVALUATION**

Le stagiaire bénéficie d'un suivi personnalisé :

- 1h de visite en entreprise,

Évaluation en centre de formation : préparation à l'étude de cas

Contrôle au cours de la formation : acquisition des compétences

Évaluation finale : commission jury d'évaluation

Le jury de certification est composé de trois membres :

- o deux membres de la CPNEFP, professionnels en exercice de la pharmacie d'officine, ou retraités depuis moins de deux ans,
- o un formateur d'un organisme de formation agréé intervenant dans le CQP.

L'accès au CQP comporte les étapes d'une formation modulaire, une évaluation périodique en centre de formation et d'un entretien avec une commission professionnelle d'évaluation.

A partir d'une mise en situation professionnelle, d'étude de cas, de jeu de rôle et de cas pratique, le candidat explicite sa pratique aux membres de la Commission professionnelle d'évaluation.

Unité de compétence	Modules	Evaluation orale	Notation
UF5/ UF7/ UF8/ UF9/ UF10	Dossier professionnel	Présenté à l'oral	En cours
UF2/ UF3/ UF4/ UF6	Mise en situation professionnelle	Oral	En cours
TOTAL			

CERTIFICATION	<p>Le JURY, constitué par les membres de la CPNEFP Pharmacie d'officine, est le seul habilité à valider l'obtention du CQP de DISPENSATION DE MATÉRIEL MÉDICAL A L'OFFICINE. . Le candidat qui a obtenu la moyenne fixée (13/20) de C1 à C10 obtient le CQP. (en cours d'élaboration)</p> <p>Le candidat ayant validé partiellement le CQP doit représenter l'intégralité de l'évaluation. Pas de validation partielle.</p>
MOYEN D'ENCADREMENT	<p>L'encadrement des stagiaires sera assuré par la direction de IFMP et/ou le formateur. Le stagiaire pourra de 8h à 16h du lundi au vendredi (hors mercredi), contacter le centre de formation et plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none">- La responsable administrative, Stéphanie COMBE pour toute question d'assistance ou d'accompagnement organisationnel : 04 91 84 00 02 combe@ifmpharmacie.fr- Le responsable pédagogique Jean Louis GRILLET pour toute question d'assistance ou d'accompagnement pédagogique : 04 91 84 00 03 grillet@ifmpharmacie.fr
MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION	<p>L'action de formation débutera par une présentation des formateurs et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par les formateurs au public présent. Elle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été remis aux stagiaires et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.</p> <p>Un calendrier planning des interventions des formateurs sera remis en début de formation</p>
MODALITÉS DE L'ACTION DE SUIVIE	<p>Une feuille d'émargement individuelle sera conjointement signée par chaque stagiaire, à l'issue de chaque demi-journée de formation, permettant d'attester de l'exécution de l'action de formation</p>
SESSION TARIF	<p>L'action de formation se déroulera au 38 rue Bénédict 13004 Marseille du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante.</p> <p>12 participants par classe</p> <p>Montant du coût de formation annuel : 4500 €</p> <p>Horaire de formation (7 heures) : 8h 11h30 – 12h00 15h30</p> <p>2 pauses de ¼ heure de 10 h à 10h15 et de 14h30 à 14h45</p>